

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf septembre, à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, après convocation ordinaire adressée par le maire

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Nicolas DESCHAMPS, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY, Vincent RUFFINONI, Claude SIMON

Secrétaire de séance : Jean-Michel ROY

S. Faivre débute la séance en faisant un point sur cet été.

Elle informe le conseil municipal des incivilités importantes qui se sont produites dans le secteur des promenades (tapage nocturne, alcool, nombreux déchets) soit une gêne importante pour le voisinage et un travail de nettoyage important par les agents communaux.

Elle propose de créer un groupe de travail afin de préparer l'été prochain pour éviter ces troubles.

De plus mi-juillet des troubles plus violents ce sont produits dans la commune, la gendarmerie a pu identifier et arrêter les personnes responsables.

Autre fait pour lequel Mme Faivre a porté plainte en gendarmerie : effraction et vol du vestiaire de foot ainsi que la dégradation sur la poubelle du parc des Carrons.

➤ Informations du maire

- S. Faivre présente ses excuses pour ne pas avoir prévenu les conseillers plus tôt sur l'organisation du dépistage du COVID ce dimanche 13 septembre qui a été proposé par l'ARS et organisé avec N. Kowal-Bondy.

Elle explique le besoin de bénévoles pour accueillir les personnes, soit si possible 3 bénévoles entre 12h30 et 18h.

Se propose de 14h à 16h : Anne-Lise Humbert et Gaëlle Cellier

De 16 à 18 h : Nicolas Bobillier-Chaumont et Claude Simon

Seront présents à 12h30 pour l'installation Marc Jacquot et Nathalie Kowal-Bondy et Sarah Faivre en complément.

- Ancienne bibliothèque : les travaux sont presque terminés, ce dossier est suivi par Marc Jacquot.

Les agents du CMS ont fait une visite des locaux car ils les occuperont pendant les travaux du bâtiment de l'ancienne chapelle (CMS) pour lequel la consultation est lancée avec une remise des offres le 18 septembre, le choix des entreprises se fera lors du conseil municipal du 8 octobre.

- Rentrée scolaire : Gaëlle Cellier souligne le protocole sanitaire assoupli, tous les élèves sont accueillis, le port du masque est obligatoire pour les adultes, maintien du lavage des mains régulier et désinfection des locaux tous les soirs.

Les 10 classes ont été maintenues malgré un effectif en baisse soit 249 élèves au lieu de 263 l'année précédente.

Par contre il est à craindre une classe en moins à la rentrée prochaine, en effet 50 élèves de CM 2 en moins et seulement environ 20 petites sections en plus.

Gilles Arnould explique le problème d'un enfant de 6 ans qui a pris le bus au lieu d'aller au Francas, il travaille sur une meilleure organisation.

- **Information sur la participation financière au service d'assainissement collectif**

M. Jacquot : le SIPQ lance un appel d'offres pour le contrat d'assistance technique de la STEP, il est convenu que les 3 communes concernées (Chouzelot, Lavans-Quingey et Quingey) travaillent sur l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement et l'agrandissement de la STEP.

Ce diagnostic réseau peut être en partie financé par l'agence de l'eau et le Département et débouchera sur un programme de travaux.

Afin d'être subventionné par l'agence de l'eau le tarif de la part communale d'assainissement doit être au minimum de 1 € / m³ alors que le tarif pour la commune de Quingey est de 0.83 centimes ; pour info les tarifs sont de 1.30 € pour Chouzelot et 1.35 € pour Lavans-Quingey

Ce tarif sera débattu lors du conseil municipal du 8 octobre.

- **Choix nom du square et jardin pédagogique**

Suite aux propositions faites par les enfants par l'intermédiaire de l'école et les Francas, l'exécutif propose le nom du Lutin de Saint-Martin pour le square et de faire référence à la Font'notte pour le jardin pédagogique.

N. Bobillier-Chaumont propose d'inverser soit : le square de la Font'notte et le jardin des lutins de Saint Martin.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition

- **Calendrier inaugurations**

Il est prévu les inaugurations suivantes :

- Cellule médicale et RAM le 10 ou 17 octobre 2020 (avant l'installation du personnel du CMS)
- Square et jardin pédagogique le 7 ou 14 novembre 2020

- **Informations générales sur le PLU**

S. Faivre rappelle les orientations qui ont été validées.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner au PADD validé par l'ancien conseil et suite à l'évolution des chiffres INSEE sur la vacance des logements

Il convient donc de décider si le PADD est à redébattre ou si la commune poursuit la démarche en conservant les objectifs du PADD.

Après discussion et tour de table, le conseil municipal à l'unanimité décide de poursuivre la démarche sans redébattre le PADD.

Une présentation détaillée par le cabinet d'étude Verdi sera faite lors du prochain conseil municipal du 8 octobre 2020.

➤ **Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Règlement intérieur conseil municipal**

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Le règlement ci-joint est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **Modification délibération délégations accordées au maire**

Suite à un courrier de la préfecture concernant la délibération du 15 juin 2020, il est demandé de fixer un plafond concernant la réalisation des emprunts car l'article 2 mentionne uniquement « la réalisation des emprunts prévus par le budget »

Il est proposé la somme de 150 000 € (somme prévue au budget 2020).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 2 de la délibération du 15 juin 2020 comme suit :

Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 150 000 €.

Les autres articles demeurent inchangés

➤ **Modification tarif micro crèche communes extérieures**

Actuellement la micro crèche est utilisée par des enfants de communes extérieures qui ont passées une convention avec la commune de Quingey au tarif de 0.70 € de l'heure de garde.

Ce tarif mis en place en 2015 correspondait à 2/3 d'une participation au fonctionnement et 1/3 d'une participation à l'investissement.

Le taux de remplissage étant à la baisse, les aides de la CAF seront également à la baisse, il est donc proposé de baisser ce tarif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte de modifier le tarif horaire de la micro crèche pour les communes extérieures, soit : 0. 50 € de l'heure
- Accepte les conventions d'utilisation de la micro-crèche « la souris verte » avec les communes extérieures à Quingey qui en feront la demande, afin de bénéficier des heures de gardes dans la micro crèche en fonction des places disponibles en précisant que les enfants de la commune de Quingey sont prioritaires.

➤ **Demande de subvention FFF terrain de foot sable**

Afin de permettre au club de foot d'avoir un terrain de replis pour l'entraînement en cas de terrain impraticable, et vu l'état du terrain en sable, il est envisagé de remettre en état ce terrain.

Les travaux sont estimés à 7 335 € HT, une demande de subvention peut être faite à la fédération française de football

Le conseil municipal, Emmanuelle Chevroton ne prenant pas part au vote :

- Valide le plan de financement comme suit :
 - FFF 50 % : 3 667 €
 - Autofinancement : 3 668 €
- Sollicite l'aide de la fédération française de football.
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette opération

➤ **Avenant marché ancienne bibliothèque lot 3**

Suite à des modifications sur le projet initial, il est proposé, un avenant au marché du lot 3 comme suit

Lot	Désignation	Entreprise	Montant initial € HT	Moins- value	Plus-value	Montant €HT
3	Menuiseries intérieures bois	Maignan	10 307.80	5 503	5 905.45	10 710.25

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Approuve cet avenant
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de cette proposition

Le montant des travaux suite aux différents avenants passent de 195 670 € HT à 203 174.94 € HT.

Plan de financement modifié :

Dépenses totales HT		Partenaires	Subventions retenues	
Maîtrise d'œuvre	23 480.40 €	Etat DSIL	69 000 €	30.44 %
Travaux	203 174.94 €	SYDED	9 118 €	4.02 %
		Région	70 000 €	30.88 %
		Total subvention	148 118 €	65.36 %
		Autofinancement	78 537.34 €	34.65 %
TOTAL	226 655.34		222 655.34	

➤ Bail base de loisirs et redevance camping

- Bail base de loisirs :

Suite à la cession du bail par profession sport 25 à Val Nature, la commune souhaite modifier le bail commercial, il est proposé un loyer annuel de 3 600 € avec une modalité de paiement annuel.

Il est proposé de rembourser la caution à Profession sport de 618 € (paiement fait en 2011)
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- Redevance camping :

Au vu de la situation sanitaire actuelle et étant donné que le conseil municipal en date du 30 avril 2020 avait décidé de ne pas facturer le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses, les droits de place des marchés et foire de l'année 2020 ;

il est proposé de réduire le montant de la redevance qui est versée par le délégataire du camping pour cette année, soit un paiement de 5 % du chiffre d'affaires au lieu de 10 % prévue dans la délégation de service public du 17 février 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte de réduire la redevance annuelle de la DSP du camping, soit à titre exceptionnel, une redevance de 5 % du chiffre d'affaires pour l'année 2020
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette opération

➤ Décisions modificatives budgétaires

- Budget communal

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Désignation	BP	DM 2	chap	Désignation	BP	DM 2
11	Charges caract. général	249 100	249 100	02	Excédent antérieur	2 607.72	2 607.72
12	Charges personnels	176 060	196 160	70	Produits services	61 600	61 600
14	FNGIR	113 079	113 079	73	Impôts et taxes	689 993	689 993
23	Virement section invest.	92 000	92 000	74	Dotations participations	213 880	213 880
68	Amortissements	16 872	16 872	75	Revenus immeubles	164 000	164 000
67	Annulation ex. antérieur	300	300	64	Remb. charges personnel	3 000	10 000
65	Autres ch. Gestion courante	477 610	464 010	77	Produits except.	2 000	2 000
66	Charges financières	5 702	5 702	042	Amortissement subv.	640	640
	TOTAL	1 130 723	1 137 223			1 137 720	1 144 720

Détail chap. 12

+ 20 100

13 600

6218	autre personnel extérieur	16 200
6413	personnel non titulaire	700
6417	rémunérations apprentis	3 000
6474	œuvres sociales	200

Détail chap. 65

-

6531	indemnité élus	+ 5600
6534	cot. SS élus	+ 800
65548	SIPQ	- 20 000

Accord à l'unanimité des membres

- Budget eau/assainissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Désignation	BP	DM 1	Chap	Désignation	BP	DM 1
11	Charges caract. général	9 000	9 000	70	Produits services	130 000	130 000
65	Autres ch. Gestion courante	16 000	81 000	758	Taxe raccordement	1 000	1000
68	Amortissement	34 256	34 256	777	Amortissement	12 771	12 771
				002	Excédent antérieur	153 468.03	153 468.03
	TOTAL	59 256	124 256		TOTAL	297 239.03	297 239.03

Augmentation de crédit pour paiement SIPQ

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Désignation	BP	DM 1	Chap	Désignation	BP	DM 1
040	Amortissement	12 771	12 771	040	Amortissement	34 256	34 256
2032	Etudes	29 000	29 000	041	Reversement TVA	301	301
2158	Travaux	20 000	96 765	27	Reversement TVA	301	301
				001	Excédent antérieur	161 849.28	161 849.28
	TOTAL	62 072	138 837		TOTAL	196 707.28	196 707.28

Augmentation de crédit pour travaux dévoiement rue Calixte II

Accord à l'unanimité des membres

➤ Questions diverses

Séance levée à 23 :20